



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé de la situation en République centrafricaine et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

2. Il rend compte des faits survenus dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme ainsi que des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) (qui a succédé au BONUCA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010) depuis mon précédent rapport en date du 8 décembre 2009 (S/2009/627). Il décrit également les mesures prises pour mettre en place la structure et les effectifs nécessaires au fonctionnement du BINUCA ainsi qu'au processus d'intégration.

#### **II. Situation politique**

3. La situation politique en République centrafricaine depuis décembre a été caractérisée par les efforts réalisés pour appliquer les recommandations du dialogue politique sans exclusive, notamment celles concernant le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et la préparation et la conduite d'élections présidentielle et législatives transparentes et crédibles.

4. Depuis sa création en janvier 2009, le Comité de suivi du dialogue s'est réuni chaque mois et a également tenu quatre sessions trimestrielles afin de faire le point de l'application des recommandations du dialogue. Dans le rapport d'évaluation qu'il a publié à la fin de sa quatrième session trimestrielle, en janvier 2010, le Comité a noté que seulement 44 des 116 recommandations avaient été pleinement appliquées, soit un taux d'exécution de 37,93 %. Le taux d'application le plus élevé



concernait les recommandations portant sur les questions socioéconomiques (44,7 %) et le plus faible celles en rapport avec la sécurité et les groupes armés.

5. Du 30 mars au 14 avril, le Comité de suivi du dialogue a envoyé trois missions de sensibilisation dans différentes régions du pays, y compris dans des localités touchées par la rébellion au sud-est, au nord-ouest et au nord-est. Ces missions se sont principalement intéressées à la création de comités électoraux locaux, aux comités locaux de désarmement, démobilisation et réintégration et à la situation en matière de sécurité dans les circonscriptions électorales. Dans le rapport en date du 21 avril qu'il a adressé à ma Représentante spéciale, Sahle-Work Zewde, le Comité a noté qu'en raison du manque de ressources, les comités électoraux locaux n'étaient pas pleinement opérationnels. Il souligne par ailleurs la faiblesse des comités locaux de désarmement, démobilisation et réintégration, le retard pris par le regroupement des ex-combattants et les restrictions imposées au libre mouvement des personnes dans les zones contrôlées par les rebelles, notamment dans les préfectures d'Ouham et Ouham-Pendé, situées dans le nord-ouest du pays, ont empêché son équipe de se rendre dans les villes de Paoua et Ndélé.

6. Le 20 avril, le Président François Bozizé a pris un décret par lequel il relevait de leurs fonctions deux ministres, à savoir le Ministre de la communication, Cyriaque Gonda, et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Elio Ouéfio, qui était également Ministre en charge des élections. Concernant ce dernier, il convient de rappeler que l'opposition avait à maintes reprises demandé sa démission ou son remplacement au motif qu'il y avait incompatibilité entre son rôle de Secrétaire général du parti Kwa na Kwa (KNK) au pouvoir, et celui de Ministre chargé des élections.

### **Élections**

7. Sur la base des recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux qui s'est déroulée du 29 octobre au 12 novembre, un Comité directeur de soutien du processus électoral a été formellement constitué le 22 décembre. Ce comité, qui est présidé par ma Représentante spéciale, se compose de représentants de la Commission électorale indépendante, notamment de son Président, qui fait fonction de vice-président du Comité, ainsi que d'un haut représentant du Gouvernement, de mon Représentant spécial adjoint en sa qualité de Coordonnateur résident et Représentant résident et de représentants des principaux partenaires internationaux (France, États-Unis d'Amérique, Union européenne, et Union africaine). Après des débuts laborieux dus aux événements décrits ci-dessous, le Comité directeur a repris ses délibérations début mars et se réunit depuis chaque semaine.

8. Le 14 janvier 2010, le Collectif des forces du changement (CFC), qui regroupe les principales coalitions d'opposition à savoir l'Union des forces vives de la nation (UFVN) et les Autres Parties ainsi que le groupe politico-militaire Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), a décidé de suspendre sa participation à la Commission électorale indépendante, ce qui a provoqué la paralysie du processus électoral pendant environ deux mois. Cette décision a été suscitée par ce que l'opposition appelait le manque d'impartialité de la Commission, des problèmes liés à la constitution des comités électoraux locaux et l'absence de crédibilité de la liste électorale, entre autres. L'opposition a également exigé la démission du

Président de la Commission et le remplacement de certains autres de ses membres qui, selon elle, ne s'acquittaient pas de manière satisfaisante de leur mandat.

9. Afin d'essayer de trouver une solution à la crise de confiance de plus en plus grave, le Président Bozizé a réuni le 30 janvier les parties prenantes et des partenaires internationaux pour examiner les revendications de l'opposition. Lors de cette réunion, il a chargé le Médiateur de la République, l'ancien archevêque de Bangui, Paulin Pomodimo, de résoudre la crise par la médiation.

10. Ces efforts ont abouti à la signature, le 13 février, d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement et les entités participant au dialogue politique sans exclusive. Ce mémorandum d'accord, qui apportait une solution officielle à la crise, permettait à l'opposition de remplacer certains de ses représentants à la Commission et prévoyait un examen de la composition des comités électoraux locaux, y compris ceux établis au sein des missions diplomatiques et consulaires de la République centrafricaine à l'étranger, un audit des finances de la Commission, le renforcement des moyens de la Commission grâce au soutien des partenaires internationaux et de l'expertise nationale disponible, ainsi que l'examen et l'actualisation du Code électoral de 2005.

11. À la suite de la signature du mémorandum d'accord, le Président Bozizé a pris le 24 février un décret présidentiel autorisant l'opposition à remplacer ses représentants à la Commission électorale indépendante. Les nouveaux membres ont officiellement prêté serment le 1<sup>er</sup> mars. En revanche, le représentant du Rassemblement démocratique centrafricain de l'ancien Président décédé André Kolingba, qui connaissait des tensions internes, n'a pas prêté serment. Le même jour, le Président Bozizé a pris un autre décret fixant au 25 avril 2010 le premier tour des élections parlementaires et présidentielle. Le 2 mars, il a pris un troisième décret concernant le découpage des circonscriptions pour les élections législatives. Le 3 mars, l'opposition a publié une déclaration dans laquelle elle prétendait que le décret présidentiel fixant les élections au 25 avril était fondé sur la recommandation du seul Président de la Commission électorale indépendante, formulée avant que les nouveaux membres d'opposition de la Commission ne prêtent serment.

12. L'opposition a également soulevé plusieurs questions au sujet de l'état de préparation de la Commission, des problèmes de sécurité liés au processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de la question des personnes déplacées et des réfugiés, qui de son point de vue rendaient prématurée la tenue des élections à la date fixée par le Président. Elle a souligné le fait que les progrès du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment l'achèvement du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants, étaient un préalable indispensable à la fiabilité du processus d'inscription sur les listes électorales ainsi qu'au libre mouvement des membres des partis politiques en vue des élections.

13. Le 24 mars, la Commission électorale indépendante a présenté à la quatrième réunion du Comité directeur pour les élections un rapport d'étape qui faisait le point des préparatifs et concluait qu'il lui serait techniquement impossible de s'en tenir au calendrier initial. Le rapport a été d'une manière générale bien accueilli par les principaux partenaires internationaux.

14. Le 30 mars, le Président Bozizé a pris un décret fixant les élections législatives et présidentielle au 16 mai, ce qui a conduit le CFC à publier le 5 avril un

communiqué dans lequel il annonçait qu'il ne présenterait pas de candidats au motif que les conditions nécessaires à la tenue d'élections transparentes, crédibles et consensuelles le 16 mai n'étaient pas réunies. En conséquence, la date limite du 9 avril est passée sans que l'opposition présente de candidats. De ce fait, au moment de la rédaction du présent rapport, seul le Président Bozizé et l'ancien Président Patassé avaient déposé les formulaires d'inscription à l'élection présidentielle nécessaires.

15. Dans l'intervalle, le Président Bozizé a reçu l'ancien Président Patassé à l'Assemblée nationale pour la deuxième fois depuis le retour de celui-ci d'exil en 2009. Après leur rencontre, M. Patassé a annoncé qu'il avait été chargé par le Président Bozizé de travailler avec les parties prenantes nationales afin de trouver un consensus politique au sujet de tous les problèmes du processus électoral. Toutefois, les initiatives de M. Patassé à cet égard ont fait long feu en raison de la réticence de l'opposition à participer à ses efforts de médiation.

16. Dans le cadre des efforts visant à régler les différends entre l'opposition et la Commission électorale indépendante au sujet du processus électoral, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi, est arrivé à Bangui le 13 avril pour une série de consultations avec les autorités, les partis politiques, la société civile et les partenaires nationaux. Dans le même temps, des représentants de la communauté internationale et ma Représentante spéciale ont continué à jouer leur rôle de facilitateur pour essayer de sortir de l'impasse et de créer un environnement permettant l'organisation et la tenue d'élections transparentes et crédibles dans les délais fixés par la Constitution de la République centrafricaine.

17. Lors de la huitième réunion du Comité directeur pour les élections, le 22 avril, la Commission électorale indépendante a présenté un nouveau rapport d'activités consacré essentiellement aux opérations de révision des listes électorales. À cette occasion, le Président de la Commission a reconnu qu'en raison de certaines difficultés techniques et logistiques rencontrées lors de cette révision, les élections ne pourraient se dérouler le 16 mai comme prévu. Il a ajouté que la Commission arrêterait un nouveau calendrier électoral qui tiendrait compte de tous les aspects liés à l'organisation d'élections transparentes et crédibles.

18. Le 29 avril, le Président Bozizé a convoqué une réunion des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux afin d'examiner la nouvelle crise du processus électoral. Les participants sont parvenus à la conclusion que les élections devaient être reportées de façon à disposer de suffisamment de temps pour en assurer la crédibilité. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble des parties prenantes nationales, y compris l'opposition. Un projet de loi portant révision de la Constitution de façon à permettre au Président et aux membres de l'Assemblée nationale de rester en fonctions au-delà de la date limite fixée par la Constitution, et ce jusqu'à la tenue d'élections, a ensuite été soumis à l'Assemblée nationale. On se rappellera que le Président avait précédemment consulté la Cour constitutionnelle au sujet de ce projet d'amendement, et que la Cour constitutionnelle avait donné un avis favorable. Par ailleurs, la Commission parlementaire pour les questions constitutionnelles a sollicité les points de vue de diverses parties prenantes nationales au sujet dudit amendement avant que celui-ci ne soit examiné par le Parlement en séance plénière. Le projet de loi a cependant été contesté par l'opposition et par certaines parties de la société civile, qui soutiennent

que la question doit être réglée par un consensus politique entre les parties prenantes nationales.

19. Dans l'intervalle, la Commission électorale indépendante a adopté un budget révisé qu'elle a soumis au Comité directeur. Ce nouveau budget s'élève à environ 21,6 millions de dollars, selon les estimations, soit une hausse de près de 5 millions de dollars par rapport au budget initial établi à la suite de la mission d'évaluation des besoins électoraux.

20. Début avril, une mission de l'équipe conjointe Union européenne/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'appui au processus électoral, s'est rendue à Bangui pour finaliser les dispositions en vue de la signature d'un accord de financement de l'Union européenne d'un montant de 6,5 millions d'euros. Pour sa part, la France a fourni 200 000 euros directement à la Commission électorale indépendante pour lui permettre de démarrer plus rapidement ses activités. Les États-Unis ont versé 1 million de dollars à l'appui de la société civile par l'intermédiaire du National Democratic Institute. Ces fonds, ainsi que ceux fournis par la France, n'ont pas été inclus dans le fonds commun pour les élections mis en place par le PNUD.

21. Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le PNUD a lancé un projet préparatoire d'assistance pour lequel il a versé 365 000 dollars des États-Unis en 2009 et 400 000 dollars en 2010 par l'intermédiaire du Fonds commun. Cette contribution a permis à la Commission électorale indépendante de devenir opérationnelle et au PNUD de recruter une équipe d'experts chargée d'aider la Commission à préparer et organiser les élections. Ainsi, un spécialiste du recensement électoral est arrivé à Bangui en décembre, suivi début février par un conseiller technique en chef pour les élections.

22. Un montant de 1,5 million de dollars a été fourni au titre de la deuxième allocation du Fonds pour la consolidation de la paix afin d'appuyer le processus électoral. Sur ce montant, 1,1 million de dollars a été affecté aux activités en rapport avec la sécurité et le solde, soit 400 000 dollars, à la fourniture d'un appui technique à la Commission électorale indépendante, notamment pour la création d'un centre national de données pour les élections. Le descriptif de projet concernant cette allocation a été examiné et approuvé par le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix le 21 avril, et les fonds ont été mis à disposition.

23. Dans le cadre du mandat du BINUCA consistant à appuyer l'organisation d'élections pacifiques, crédibles et transparentes en 2010, ma Représentante spéciale a eu de nombreuses consultations avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux, notamment le Président Bozizé, de hauts représentants du Gouvernement, des dirigeants de l'opposition, des représentants de la société civile ainsi que des acteurs régionaux et internationaux. En janvier et en mars, par exemple, ses interventions ont été déterminantes pour ce qui était d'encourager l'opposition à faire preuve de souplesse et à ne pas se retirer totalement du processus électoral. Elle a également encouragé des membres du Gouvernement à trouver des solutions appropriées aux principales questions politiques. Dans le cadre de ses efforts visant à assurer un appui international coordonné et cohérent pour l'organisation d'élections crédibles et transparentes, elle a présidé des réunions périodiques avec le Comité international pour le suivi de la situation politique et le développement en République centrafricaine (COPESPOD) et organisé des réunions bihebdomadaires avec le groupe d'ambassadeurs africains.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

24. En dépit des efforts du PNUD, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) n'a progressé que lentement. Les 31 observateurs militaires envoyés par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) sont arrivés à Bangui le 5 décembre. Le 17 décembre, le Comité directeur du programme a adopté une feuille de route fixant le début des opérations de désarmement et de démobilisation à février et mars 2010, respectivement. Dans ce cadre, la deuxième phase de la campagne de sensibilisation des ex-combattants et des communautés d'accueil, qui prévoit également le déploiement d'observateurs militaires, a débuté le 5 février. Toutefois, peu de temps après, il a fallu y mettre fin en raison de désaccords entre le principal mouvement rebelle de la région, l'APRD, et le Gouvernement concernant les modalités de paiement de la prime globale d'alimentaire (PGA).

25. Afin d'essayer de sortir de l'impasse, le Comité directeur du processus de DDR a décidé de découpler la campagne de sensibilisation de la création de comités locaux et du paiement de la PGA, ce qui a permis de mettre en place les comités locaux et de verser la PGA dans le nord-ouest et le nord-centre du pays entre le 1<sup>er</sup> et le 9 mars. Toutefois, les premières tentatives visant à faire de même dans les préfectures de Vakaga et de Haute Kotto, dans le nord-est, du 22 au 30 mars, ont dû être interrompues en raison du manque de coopération des commandants sur le terrain de l'ex-groupe rebelle Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) qui ont soumis une liste de revendications politiques au Gouvernement.

26. Du 22 mars au 8 avril, la campagne de sensibilisation a repris et a été menée avec un succès relatif dans le nord-ouest et le nord-centre du pays. En outre, les 31 observateurs militaires de la CEEAC ont été déployés sur le terrain. Au moment de la rédaction du présent rapport, ils recueillaient des informations et menaient à bien le travail nécessaire pour le contrôle des listes de candidats.

27. Au cours de la campagne, le représentant du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) au sein de l'équipe de sensibilisation ainsi que deux médiateurs locaux ont été pris en otage par les combattants du FDPC. Cette prise d'otages et d'autres événements ultérieurs ont donné à penser que le FDPC avait pris ses distances par rapport aux Accords de Libreville et n'était pas prêt à continuer de participer au processus de DDR. La campagne de sensibilisation dans le nord-est du pays, y compris la mise en place des comités locaux de DDR et le versement de la PGA aux ex-combattants de l'UFDR et du Mouvement de libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), a pu finalement être menée à bien entre le 14 et le 25 mai.

28. En raison du retard pris, il est probable que des ressources additionnelles seront nécessaires pour assurer la poursuite du processus de DDR.

### **III. Situation militaire et en matière de sécurité**

29. D'une manière générale, la situation en matière de sécurité est restée instable en raison de la persistance de la rébellion interne dans le nord du pays, des activités des bandits de grand chemin et des braconniers, du manque de progrès véritable du processus de DDR, des revers du processus électoral et de la présence d'éléments

rebelles étrangers, y compris ceux associés à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et au Front populaire pour le redressement (FPR) du dirigeant tchadien rebelle, le général Baba Laddé. Les opérations humanitaires menées par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont été gênées par la détérioration de la sécurité dans certaines régions. Cette situation risque de se détériorer davantage encore en cas de retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) du nord-est de la République centrafricaine.

30. À Bangui et dans les environs, la situation est restée calme mais tendue, et n'a été marquée que par des incidents isolés de petite délinquance tels que vols avec effraction. Toutefois, la tension ne cesse de monter au fur et à mesure que l'on se rapproche des élections.

31. Dans le reste du pays, les efforts frénétiques mais infructueux du Gouvernement pour négocier avec les groupes armés qui ne font pas partie du processus de paix de Libreville se sont traduits par une intensification des tensions dans les préfectures de Vakaga et de Bamingui-Bangoran. À la suite de l'attaque menée par la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) contre la ville de Ndélé le 25 novembre, le Gouvernement a essayé de rouvrir les pourparlers, mais sans véritable résultat. Le 22 avril, la CPJP a lancé une nouvelle attaque brutale contre Ndélé, mais sans parvenir à prendre le contrôle de la ville qui était défendue par un contingent des Forces armées de la République centrafricaine. Au moment de la rédaction du présent rapport, la majorité de la population de la ville s'était enfuie dans la forêt, et les organisations de secours avaient déplacé leur personnel.

32. Dans la préfecture de Vakaga, les tensions ethniques liées à l'accès aux ressources locales, y compris les taxes prélevées sur les importations en provenance du Soudan, sont restées vives mais stables. Des incursions de divers groupes armés en provenance soit du Tchad soit du Soudan ont été signalées. Le nord-est de la République centrafricaine est de plus en plus fréquemment utilisé par ces groupes comme sanctuaire temporaire. La prolifération des groupes armés a provoqué un accroissement de la criminalité, qui s'est lui-même traduit par une diminution de l'assistance humanitaire indispensable.

33. Dans le sud-est du pays, le déploiement depuis décembre 2009 des Forces de défense du peuple ougandais à la poursuite d'éléments de la LRA a rétabli une certaine sécurité dans la ville d'Obo. Toutefois, la persistance des attaques menées par de petits groupes de la LRA en zone rurale a contraint les villageois à chercher refuge auprès des bases de l'UPDF, laissant les villages situés entre Mboki et la frontière avec le Soudan vides. En février 2010, les opérations de l'UPDF ont forcé la LRA à se déplacer vers l'ouest pour s'approvisionner, principalement en nourriture et en vêtements, et rechercher des moyens de communication. Les 12 attaques au moins perpétrées contre des civils dans différentes localités entre février et avril 2010 auraient fait 23 morts, et plus de 60 personnes auraient été enlevés. Le 21 mars, la LRA aurait attaqué Agoumar, où les corps de 14 villageois tués à la hache et à la machette ont été découverts par la suite.

34. Certaines localités des fiefs rebelles de Nana-Grébizi et Ouham, dans le nord-ouest, sont pratiquement devenues des zones inaccessibles en raison de la présence d'éléments du FDPC qui, comme mentionné ci-dessus, ont émis des signaux contradictoires concernant la poursuite de leur participation au processus de DDR.

La situation reste particulièrement tendue dans le nord de Kabo (préfecture d'Ouham), où le FDPC coopère tout juste à l'application de l'Accord global de paix de Libreville. En avril 2010, les Forces armées de la République centrafricaine ont renforcé leur présence dans la zone et ont repris le contrôle de la route menant au Tchad après en avoir délogé des éléments du FDPC.

35. Dans la préfecture de Nana-Grébizi, située dans le nord-ouest du pays, dans la région de Markounda, des affrontements armés entre pasteurs Fulani, éléments de l'APDR et ressortissants tchadiens en février ont provoqué la mort de dizaines de pasteurs Fulani du Tchad. Cet incident a amené les autorités tchadiennes à demander la création d'une commission d'enquête tripartite composée de représentants du Tchad, de la République centrafricaine et de l'APDR afin de faire la lumière sur les meurtres qui auraient été perpétrés.

36. En décembre 2009, le chef du Mouvement national du salut de la patrie (MNSP), ancien mouvement rebelle, Hassan Ousman, a disparu de ses locaux situés sur la base de Bangui de la mission sous-régionale de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Au moment de la rédaction du présent rapport, on ne savait toujours pas où se trouvait M. Ousman, qui est également Président du Sous-Comité sur la sécurité et les forces armées et du Comité de suivi du dialogue. Par ailleurs, en janvier 2010, l'ancien ministre et dirigeant du mouvement rebelle CPJP, Charles Massi, a disparu dans des circonstances mal connues. Du fait de ces disparitions, les autres anciens dirigeants rebelles qui se trouvent à Bangui craignent de plus en plus pour leur sécurité, en particulier depuis que le Gouvernement a essayé de les expulser de la base de la MICOPAX à Bangui, où ils résident depuis qu'ils se sont joints au processus de paix, conformément à une décision du Comité de suivi du dialogue créé en application de l'Accord de paix global de Libreville.

#### **IV. Égalité des sexes**

37. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale a intensifié ses efforts visant à encourager la promotion de la participation des femmes à la vie politique et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans le pays, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil. Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2010, le BINUCA a aidé le Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la famille ainsi que des organisations féminines à mener des campagnes de sensibilisation dans les écoles secondaires et à organiser un atelier sur les techniques d'enquête et la production de programmes radiophoniques consacrés à la violence à l'égard des femmes.

38. Dans le contexte de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le BINUCA a participé à la promotion des droits des minorités et des groupes vulnérables, tels que les Pygmées et les Albinos. Il a aidé le Ministère à organiser des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir les droits des femmes appartenant à des minorités sociales.

39. Pour ce qui concerne la participation des femmes au processus de paix, le BINUCA a travaillé avec le Gouvernement et des associations féminines afin de faciliter l'organisation d'une série de campagnes de sensibilisation en vue des élections de 2010. Environ 500 femmes venant de Bangui et des provinces ont bénéficié de ces campagnes jusqu'à présent. Il a également organisé un atelier de



trois jours, en collaboration avec la Commission électorale indépendante, afin de former 75 femmes candidates aux élections législatives, provenant principalement de 20 grands partis politiques, mais parmi lesquelles se trouvaient également 15 candidates indépendantes. En outre, le BINUCA a facilité l'organisation d'une réunion convoquée par l'association des femmes journalistes consacrée à la façon de mieux communiquer au sujet de questions en rapport avec la participation des femmes aux élections.

40. Le BINUCA a poursuivi son partenariat avec Radio Ndéké Luka au moyen d'une subvention annuelle de 10 000 dollars. Pour sa part, la station de radio a continué de promouvoir le mandat de la Mission qui diffuse une émission hebdomadaire d'éducation civique, de défense des droits de l'homme et pour le développement d'une culture de paix, et une émission mensuelle sur les activités du BINUCA.

41. Le BINUCA a continué de travailler étroitement avec le Gouvernement à la promotion d'une culture de paix par le biais des structures décentralisées de réconciliation nationale mises en place par le Ministère de la communication. Il a également continué à appuyer le développement des capacités de la presse locale et le renforcement institutionnel des organes nationaux de réglementation.

## V. Situation socioéconomique

42. L'économie a continué de croître, mais modestement : en 2009, la croissance du PIB réel s'est établie, selon les estimations, à 1,7 % contre 3,7 % en 2007 et 2 % en 2008. Ce ralentissement pourrait être dû en partie à la crise mondiale qui a frappé les principaux produits d'exportation du pays (diamants et bois d'œuvre). Grâce à la chute des prix des denrées alimentaires, le taux annuel moyen d'inflation est retombé à 3,5 % après avoir atteint un maximum de 9,3 % en 2008. Le déficit courant est revenu à moins de 8 % du PIB en 2009, contre plus de 10 % en 2008, grâce à la réduction des importations en volume et à l'amélioration des termes de l'échange liée à la chute des cours mondiaux du pétrole et à la reprise des cours du diamant.

43. La situation budgétaire est encourageante : les recettes sont progressivement passées de 9,5 % du PIB en 2006 à 10,8 % en 2009. La gestion prudente des dépenses publiques (stabilisées aux environs de 13,8 % du PIB) a permis de dégager un excédent budgétaire primaire équivalent à 1,5 % du PIB en 2009, ce qui a contribué à une réduction de l'endettement bancaire et des arriérés de paiement intérieurs. De profondes réformes de la gestion des finances publiques ont été engagées avec l'aide des partenaires du développement. Avec le soutien des donateurs, le Gouvernement a élaboré un programme global de réforme à moyen terme de la gestion des finances publiques.

44. Au moment de la rédaction du présent rapport, les prévisions faisaient état d'une croissance de 3,3 % du PIB en 2010 et d'un ralentissement de l'inflation qui devrait revenir en deçà de 2 %. Le déficit courant devrait se stabiliser, principalement en raison d'un accroissement des flux au titre de l'aide.

## **VI. Situation humanitaire**

45. La situation humanitaire au cours de la période considérée a été caractérisée par une érosion régulière de l'espace humanitaire dans certaines zones d'opérations importantes. L'assistance humanitaire est confrontée à quatre grands types de problèmes : des problèmes logistiques, la criminalité, le conflit et des problèmes politiques. Les deux membres d'une organisation non gouvernementale internationale enlevés en novembre 2009 de leur domicile à Birao ont été libérés début mars 2010. La détérioration de la situation a limité l'accès et les activités des organisations humanitaires dans les préfectures de Vakaga et de Bamingui-Banoran, ainsi que dans le nord de la préfecture d'Ouham. Par ailleurs, l'extension de la zone touchée par les activités de la LRA dans le sud-est a contraint à fournir des escortes armées aux convois de transport de denrées alimentaires et autres destinés aux 12 000 réfugiés et déplacés de la région.

46. La reprise des combats a provoqué de nouveaux déplacements et accentué la vulnérabilité de la population locale. Cinq mille nouvelles personnes ont été déplacées au cours de la période considérée, portant le nombre total à 162 000 selon les estimations. Environ 31 000 réfugiés en provenance du Soudan et de la République démocratique du Congo se sont installés dans les provinces de l'est et du sud. En outre, il reste toujours environ 137 000 réfugiés de République centrafricaine dans le sud du Tchad et au Cameroun. En novembre, une recrudescence de l'insécurité dans la province d'Équateur, en République démocratique du Congo, a provoqué la fuite de 18 000 personnes de la préfecture de Lobaye, au sud de Bangui.

47. Le financement de l'assistance humanitaire et des programmes de redressement rapide reste imprévisible et limité. Le Fond humanitaire commun pour la République centrafricaine avait mobilisé 6 millions de dollars au milieu de l'année, et le Fond central d'intervention pour les urgences humanitaires 3 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats des 18 000 réfugiés congolais se trouvant dans le sud.

## **VII. Activités opérationnelles à l'appui du redressement et du développement**

48. Le financement de l'Union européenne a permis à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de poursuivre plusieurs activités dans les 14 pôles de développement de la République centrafricaine en faveur des 18 000 ménages vulnérables. Deux cent vingt associations d'agriculteurs, soit plus de 4 000 ménages, ont continué de recevoir des semences et des outils dans le cadre du programme de cultures maraîchères, lancé en septembre 2009 avec la collaboration d'organisations non gouvernementales et la participation d'agents du Ministère de l'Agriculture. Les autres activités menées en faveur du développement rural sont la multiplication des semences, la remise en état des terrains marécageux grâce aux activités de production de légumes et d'autres cultures, la remise en état et/ou la construction de silos, la promotion de l'agriculture durable, l'appui à la réintégration des ex-combattants et le renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, des organisations non gouvernementales et des agriculteurs.

49. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont appuyé l'organisation par le Gouvernement de deux campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite qui ont concerné environ 809 000 enfants. Par ailleurs, l'OMS a continué d'appuyer le renforcement de la surveillance épidémiologique lors de catastrophes, notamment en assurant la formation des équipes de direction dans les districts sanitaires, en prépositionnant des médicaments et des produits biologiques et en organisant les mesures face aux cas de méningite enregistrés dans les districts sanitaires de trois régions.

50. La République centrafricaine a été durement frappée par l'épidémie de VIH/sida et a reçu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme des subventions pour l'aider à lutter contre cette maladie. Toutefois, la mise en œuvre du plan national a rencontré un certain nombre d'obstacles, notamment en termes d'accès au traitement, de prévention, de soins et de services de soutien. Afin de pouvoir surmonter plus facilement ces obstacles, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds mondial, le Partenariat mondial contre le paludisme (Faire reculer le paludisme), Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (ESTHER), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), France coopération internationale et Grant Management Solutions ont entrepris en janvier 2010 une mission commune auprès de représentants du Gouvernement. Le BINUCA a pris note du fait que le stock de médicaments antirétroviraux risquait de s'épuiser avant la fin du mois de janvier 2010 et, en conséquence, une commande d'urgence de 50 000 doses a été passée à la Centrale humanitaire médico-pharmaceutique de Nairobi, et payée directement par le Fonds mondial. Le Gouvernement s'est également engagé à passer une commande qui permettrait d'assurer environ deux mois et demi de traitement. En outre, la Commission nationale de lutte contre le sida a commandé, avec un financement du Fonds mondial, un nombre de doses suffisant pour assurer trois mois de traitement et renouvellera l'opération tous les trimestres.

51. L'UNICEF a finalisé l'accord pour la réalisation d'une étude sur la vulnérabilité des jeunes au VIH/sida. Il a également finalisé les conditions de sa collaboration avec le Conseil national de lutte contre le sida en vue d'organiser une étude à l'échelle nationale sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des jeunes. Il a également poursuivi ses activités de sensibilisation dans le nord et le nord-est et a assuré la formation de 50 personnels de santé venant de neuf districts aux nouvelles normes mondiales de prévention de la transmission de la mère à l'enfant et de soins pédiatriques.

52. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organismes du système des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires ont élaboré, à l'intention du Ministère de la santé publique, une feuille de route dont la mise en œuvre sera coordonnée par le Ministère, en vue du renforcement des moyens du Système national d'information sanitaire.

53. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est venu en aide à environ 320 000 personnes vulnérables et touchées par le conflit en République centrafricaine, auxquelles il a distribué environ 4 300 tonnes de denrées alimentaires. Les activités en matière d'assistance alimentaire incluent les distributions d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés, la distribution de repas dans les écoles primaires et maternelles, la distribution de compléments alimentaires pour les

enfants mal nourris et les femmes enceintes et allaitantes, la mise en œuvre de projets de remise en état d'infrastructures de base pour lesquels le travail est rémunéré en nourriture, et la distribution de denrées alimentaires aux ménages touchés par le VIH.

54. En mars, le PAM a assuré la partie logistique du convoi interinstitutions à destination de la province du Haut-Mbomou, dans le sud-est du pays, et distribué des rations alimentaires vitales à 14 000 réfugiés et déplacés congolais victimes des activités de la LRA. En outre, il a effectué en janvier et mars 2010 des distributions d'urgence à environ 17 500 réfugiés qui avaient fui la province d'Équateur (République démocratique du Congo) en raison de conflits ethniques.

55. Dans le cadre de son programme de distribution en milieu scolaire, le PAM a lancé le 6 février 2010, en coopération avec les autorités, une campagne nationale de traitement vermifuge, qui a contribué à améliorer la présence et les résultats scolaires des enfants dans les régions de forte prévalence parasitaire.

56. Le PAM a également contribué à assurer efficacement et en toute sécurité les déplacements du personnel et des biens de l'ensemble des organismes humanitaires dans le pays – organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et donateurs – au moyen de son service aérien humanitaire, ainsi que par ses activités de transport humanitaire, de stockage et d'appui d'urgence aux télécommunications. En outre, il a encouragé et appuyé la participation du Gouvernement au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

## **VIII. Droits de l'homme et état de droit**

57. La période considérée a été marquée par de nombreuses violations des droits de l'homme. Outre la disparition en décembre de dirigeants politico-militaires, le personnel du BINUCA chargé des droits de l'homme a pu constater lors de ses visites dans la prison et les centres de détention de Bouar, Bambari, Bossangoa et Bangui des cas de détention provisoire prolongée sans inculpation, d'arrestation et de détention illégales ainsi que de mauvais traitements et de tortures des détenus.

58. Des cas d'extorsion et d'irrégularités dans l'application des procédures pénales ont été généralement observés. Le traitement des détenus et les conditions de détention restent en deçà des normes internationales, et les évasions sont devenues courantes, mettant gravement en péril la lutte contre l'impunité. Tant que l'état des installations de détention n'aura pas reçu l'attention qu'il convient, ce problème restera très préoccupant. La détention de mineurs, en violation des normes internationales et de la législation nationale, reste préoccupante.

59. Dans les préfectures de Mbomou et du Haut-Mbomou, dans l'est du pays, la LRA a été responsable de nombreuses violations des droits de l'homme qui ont conduit à se préoccuper de plus en plus de la protection des civils dans les zones touchées. Au cours des derniers mois, des éléments de la LRA ont mené à plusieurs reprises des attaques contre la population, tuant et violant, en levant de nombreux civils et provoquant le déplacement de 700 à 1 000 personnes. Il convient de noter que les enfants et les femmes ont été particulièrement touchés par ces exactions.

60. La situation des droits de l'homme dans le nord du pays, principalement dans les localités situées à proximité de la frontière avec le Tchad, reste très

préoccupante. Le Gouvernement n'ayant guère de contrôle sur la situation dans la province, il n'est pas en mesure de protéger les droits de ses citoyens. Les camps et les sites de réfugiés ont été pris pour cible par des groupes armés locaux, y compris les groupes rebelles opérant dans la région. Les récents affrontements intercommunautaires à Paoua, dans la préfecture d'Ouham-Pendé, ainsi que les accrochages entre éleveurs et membres de certains groupes armés à Markounda, dans la préfecture d'Ouham, et les combats entre les Forces armées de la République centrafricaine et la CPJP à Ndélé, dans la préfecture de Bamingui-Bangoranled, ont été à l'origine de graves violations des droits de l'homme.

61. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, s'est rendue en République centrafricaine le 18 février 2010. Cette visite, qui était sa première mission officielle dans un pays d'Afrique, a souligné à quel point il importait de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans les situations d'après conflit ainsi que la nécessité pour les autorités nationales de faire en sorte qu'il soit pleinement répondu aux préoccupations en matière de droits de l'homme. La Haut-Commissaire a abordé plusieurs questions et préoccupations avec les autorités qui se sont déclarées déterminées à remédier aux insuffisances en matière de droits de l'homme et à solliciter davantage l'assistance et l'expertise de l'ONU.

62. Le PNUD a réuni 20 experts gouvernementaux et du secteur privé en vue de formuler des mesures pour lutter contre les actes de violence à l'égard des personnes accusées de sorcellerie. Cette question, de même que les attaques à main armée et le trafic de chanvre indien ont fait l'objet d'un débat lors d'un séminaire consacré à un partenariat dynamique en matière de sécurité organisé du 31 mars au 15 avril, et qui a débouché sur la signature d'un contrat local de sécurité décrivant les mesures à mettre en œuvre par les forces de police, les services judiciaires, les élus et la société civile au cours des trois prochaines années. Le PNUD a également continué de fournir un appui aux institutions chargées de la justice et de la sécurité dans le cadre de son projet de renforcement de l'état de droit.

63. Le BINUCA a continué de fournir un appui en matière de renforcement des capacités et de formation au personnel des forces de défense et de sécurité ainsi que des conseils et un appui techniques pour la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, la Police des Nations Unies a organisé au cours du premier trimestre de 2010 des cours de formation en matière de police scientifique, d'informatique, de communication et de manipulation et d'entretien des armes auxquels ont participé 15 gendarmes et 115 policiers.

## **IX. Protection des enfants et lutte contre la violence sexuelle et sexiste**

64. Au cours de la période considérée, une attention particulière a continué d'être accordée à la situation des enfants touchés par le conflit, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil. L'UNICEF, le BINUCA et Cooperazione Internazionale ont coordonné un plan opérationnel de protection des enfants dans les zones touchées par les activités de la LRA, et ont pu mettre en place des mesures de protection à différents niveaux.

65. Le BINUCA et les organismes des Nations Unies présents dans le pays ont continué de faire des efforts considérables auprès des divers groupes armés et du

Gouvernement pour mettre fin au recrutement d'enfants à des fins militaires. Au total, 706 enfants (630 garçons et 76 filles) ont été démobilisés et ont pu retrouver leur famille. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, dans le sud-est du pays, l'UNICEF et ses partenaires ont aidé au moins 32 enfants et femmes utilisés par la LRA, qui avaient été libérés et/ou capturés lors des hostilités. Huit enfants ont été rapatriés de la République démocratique du Congo dans des centres de soins et ont pu retrouver leur famille grâce au Comité international de la Croix-Rouge.

66. L'UNICEF et ses partenaires ont assuré à 5 492 enfants et jeunes (3 828 garçons et 1 664 filles) une formation à des activités de base et génératrices de revenus ainsi que des programmes destinés à permettre de devenir autosuffisant et contribué ainsi à les protéger contre tous nouveaux abus et exploitations. Cette formation a été complétée par des visites à domicile et des conseils individuels. En outre, 423 enfants et jeunes vulnérables (252 garçons et 171 filles) ont reçu une formation aux compétences nécessaires à la vie courante et suivi des cours d'alphabétisation dans le cadre de programmes d'éducation non formels.

67. Pour contribuer au respect des normes juridiques internationales en matière de protection des enfants et des femmes dans les conflits armés, l'UNICEF et ses partenaires ont assuré une formation à 1 350 personnes (1 032 combattants de l'APRD et 318 membres des autorités locales) ainsi qu'à 350 soldats de maintien de la paix au sujet des droits des enfants et de la prévention du recrutement des enfants mineurs ainsi que de l'abus et de l'exploitation sexuels.

68. En outre, l'UNICEF a continué de promouvoir auprès des autorités nationales, y compris des parlementaires, la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, d'une part, et l'implication d'enfants dans les conflits armés, d'autre part. Les interventions auprès des autorités pour l'adoption de la loi relative à la protection des enfants se poursuivent.

69. En ce qui concerne l'assistance aux victimes de violence sexuelle et sexiste, l'UNICEF a appuyé, en partenariat avec l'International Rescue Committee, la mise en place d'un système de centres référents et de prise en charge après traitement dans 192 villages, dont un grand nombre situé dans des zones de conflits dans le nord-ouest du pays. Par ailleurs, 57 bénévoles communautaires ont reçu une formation de base à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'aux mécanismes de prise en charge qui ont conduit 108 victimes à se déclarer et à recevoir un soutien.

## **X. Relations entre le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad**

70. Le BINUCA a continué de fournir l'appui politique nécessaire aux opérations de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) au cours de la période considérée, et a notamment accueilli le bureau de liaison de la Mission dans ses installations et facilité l'organisation de réunions entre les responsables de la Mission et les autorités du pays. Le 5 avril, le

BINUCAT a facilité la mission des Nations Unies en République centrafricaine dirigée par mon Représentant spécial pour la MINURCAT, Youssef Mahmoud, en vue de débattre de l'avenir de la Mission dans le nord-ouest du pays.

## **XI. Activités de la Commission de la consolidation de la paix**

71. Une délégation de la Commission de la consolidation de la paix s'est rendue en République centrafricaine du 3 au 10 décembre à l'occasion du premier examen bisannuel du cadre stratégique pour la consolidation de la paix du pays. La délégation était dirigée par le Président de la Formation République centrafricaine, le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jan Grauls, et était composée de représentants de la République centrafricaine, de la Pologne, du Gabon, de l'Afrique du Sud, de la France, du Japon, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

72. De l'avis de la mission, les principaux problèmes en 2010 seront la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et l'organisation des élections présidentielle et législatives. Si le programme de DDR était techniquement prêt à démarrer, les problèmes politiques et de sécurité continuaient d'en gêner le lancement. La délégation a insisté sur le fait que le succès du programme dépendait des autorités nationales.

73. La mission a noté que si le Gouvernement avait montré qu'il était en charge du respect des engagements à court terme en matière de réforme du secteur de la sécurité, la table ronde consacrée à cette question en octobre 2009 n'avait pas encore fourni les résultats attendus en matière de financement. La Commission a encouragé le Gouvernement à réduire la liste de projets soumis à la table ronde et à adapter ces projets au contexte national.

74. Conscient des efforts du Gouvernement concernant la préparation des élections de 2010, la mission s'est déclarée préoccupée par les violations des droits de l'homme ainsi que par le manque de moyens de la Commission électorale indépendante pour l'organisation d'élections libres, justes et crédibles dans les délais fixés par la Constitution. Elle s'est déclarée à nouveau prête à fournir un appui, y compris financier, aux institutions nationales afin que les élections puissent se tenir dans les délais.

75. Au cours de la période considérée, la Formation République centrafricaine a tenu trois réunions en décembre 2009 et janvier et mars 2010, respectivement et publié une déclaration. Les conclusions et recommandations du premier examen bisannuel du cadre stratégique pour la consolidation de la paix du pays ont été adoptées lors de la réunion de janvier.

## **XII. Fonds pour la consolidation de la paix**

76. Une fois surmontés les problèmes initiaux, l'exécution des 12 projets financés au titre de la première allocation de 10 millions de dollars s'est déroulée de manière satisfaisante. Au 31 mars, le taux d'exécution était légèrement supérieur à 50 %.

77. Plusieurs activités agropastorales en faveur des communautés touchées par le conflit ont été menées à bien dans le cadre d'un projet parrainé par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et exécuté par le Danish Refugee Council. Des kits pour la réalisation d'activités génératrices de revenus ont été distribués à des associations et groupes locaux dans le cadre de ce projet ainsi que d'un projet d'autonomisation des femmes exécuté par le FNUAP.

78. À l'issue d'une série de consultations au sujet d'un engagement durable pour faire face aux problèmes rencontrés pour consolider la paix, j'ai approuvé en janvier une deuxième allocation d'un montant de 20 millions de dollars pour la mise en œuvre du plan prioritaire révisé approuvé par le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix et avalisé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ce plan aborde les principaux domaines prioritaires conformément au cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine adopté le 6 mai 2009.

79. Le projet d'appui au processus électoral a été examiné et approuvé par le Comité directeur mixte lors d'une réunion extraordinaire coprésidée par ma Représentante spéciale et par le Ministre centrafricain de la planification tenue le 21 avril.

### **XIII. Intégration et vision commune des Nations Unies concernant la République centrafricaine**

80. Le Gouvernement centrafricain s'est félicité du remplacement du MONUCA par un Bureau intégré pour la consolidation de la paix (MINUCA). À cet effet, ma Représentante spéciale et le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la Francophonie ont signé le 7 mai l'accord relatif au statut de la Mission. Le même jour, le Président François Bozizé a inauguré la Place des Nations Unies.

81. Le passage à une mission intégrée s'est déroulé sans problèmes et est bien compris par le Gouvernement comme par l'équipe de pays des Nations Unies. En vue d'appliquer la décision du Conseil de sécurité relative à l'intégration, ma Représentante spéciale a présidé le 6 mai une réunion des représentants du système des Nations Unies en République centrafricaine consacrée aux principes de l'intégration, à l'élaboration d'une vision commune pour le pays et à la définition de priorités d'action. Les résultats de cette réunion devraient constituer la base d'un cadre stratégique intégré de consolidation de la paix en République centrafricaine.

82. Lors de cette réunion, il a été convenu que le Groupe de planification et de coordination stratégiques du BINUCA et de l'équipe de pays préparerait un cadre stratégique intégré provisoire qui servirait de base aux activités des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix en République centrafricaine en attendant la finalisation des discussions en cours au sujet du Plan-cadre pour l'aide au développement pour la période 2012-2016. Une fois terminé, celui-ci servira de cadre pour l'ensemble des organismes du système des Nations Unies en République centrafricaine et regroupera les activités politiques, de développement, en matière de droits de l'homme et humanitaires à l'appui d'une vision commune.

83. Dans l'intervalle, le cadre stratégique intégré portera sur les questions de gouvernance, de droits de l'homme, de renforcement de l'autorité de l'État dans les



provinces, de services sociaux de base et de projets communautaires, de la réforme du secteur de la sécurité ainsi que du Programme de démobilisation, désarmement et réintégration.

#### **XIV. Observations**

84. Depuis sa création, le BINUCA n'a cessé de jouer un rôle clef dans l'application des recommandations du dialogue politique sans exclusive. Il a également cherché à renforcer l'action de l'ONU en République centrafricaine. La préparation en cours du cadre stratégique intégré permettra à l'ONU de parler d'une seule voix, de partager une vision commune et d'adopter une approche cohérente et coordonnée à l'appui des efforts du pays pour faire face aux défis complexes et très divers auxquels il est confronté.

85. J'encourage la Commission électorale indépendante à continuer son action avec le soutien d'experts nationaux et internationaux, en dépit des problèmes que pose l'organisation d'élections crédibles, transparentes et sans exclusive. Je demande à la communauté internationale, agissant par l'intermédiaire du Comité directeur pour les élections, de continuer à appuyer le processus électoral en République centrafricaine. J'exhorte par ailleurs les États Membres à verser des contributions au fonds commun créé par le PNUD à l'appui des élections. Ces efforts contribueraient à maintenir l'impulsion fournie par le dialogue politique sans exclusive et faciliterait l'instauration d'une démocratie stable fondée sur une paix et un développement durables.

86. Je demande au Gouvernement de la République centrafricaine et à toutes les parties prenantes nationales d'accélérer la mise en œuvre des recommandations du dialogue politique sans exclusive de décembre 2008, notamment celles concernant la sécurité et les groupes armés, et de continuer à être guidé par le même esprit de consensus et de consultation qui a caractérisé le dialogue.

87. J'ai pris acte de la décision consensuelle de reporter la tenue des élections ainsi que de l'adoption de deux amendements constitutionnels permettant au Président et aux membres de l'Assemblée nationale de rester en fonction après l'expiration de leur mandat. J'exhorte toute les parties prenantes nationales à faire preuve d'un haut degré de responsabilité à respecter l'ordre constitutionnel et à convenir ensemble des modalités qui permettront au processus électoral de progresser. À cet égard, je souhaite insister sur le fait qu'il est essentiel que la Commission électorale indépendante arrête, dès que possible, un calendrier clair et réaliste pour les élections.

88. Je reste préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre des phases de désarmement et de démobilisation du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. L'achèvement de ce processus contribuerait à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections. Tout nouveau retard pourrait se traduire par des frustrations chez les ex-combattants attendant d'être désarmés et une reprise du conflit. Il faut également s'efforcer d'obtenir la participation des groupes armés qui ne participent toujours pas au processus de paix et de désarmer les groupes d'autodéfense, les milices ethniques Kara, Goula et Rouga, qui ne sont pas couvertes par le programme actuel de désarment, démobilisation et réintégration.

89. Je reste très préoccupé par la disparition de dirigeants politiques, en particulier alors que le processus de paix et de réconciliation nationale est encore fragile. Je demande aux autorités de la République centrafricaine de faire la lumière sur ces disparitions et de demeurer fermement déterminées à assurer la sécurité des dirigeants politiques et militaires qui se sont joints au processus de paix et qui résident actuellement à Bangui conformément à la décision prise par le Comité de suivi créé en vertu de l'Accord global de paix signé en juin 2008 à Libreville.

90. Je me félicite des efforts de démobilisation et de réintégration des enfants associés à des groupes rebelles et autres groupes armés. Il importe toutefois de mettre fin à l'impunité persistante, qui perpétue un climat de violation des droits de l'homme, de corruption et de non-respect de l'état de droit.

91. J'encourage les acteurs régionaux à poursuivre leur coopération, notamment en matière de partage d'informations au sujet des événements ayant une incidence négative sur la sécurité dans la région. Dans ce contexte, je me félicite des efforts menés au niveau régional pour faire face à la menace que représente la LRA et j'appuie ces efforts.

92. Je souhaite remercier la communauté internationale, y compris la Commission pour la consolidation de la paix, de leurs efforts constructifs à l'appui du processus de paix en République centrafricaine. Je me félicite des efforts du Comité consultatif permanent de l'ONU chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et appuie les recommandations adoptées lors de la trentième réunion ministérielle du Comité, tenue à Kinshasa du 26 au 30 avril 2010.

93. Je souhaite également remercier à nouveau les partenaires régionaux et internationaux, notamment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie de leur contribution multisectorielle et de leur appui permanent au processus de paix et de réconciliation nationale en République centrafricaine.

94. Enfin, je félicite le personnel du BINUCA, sous la direction de ma Représentante spéciale, ainsi que l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, pour l'important travail accompli jusqu'à présent en vue de la réalisation du processus d'intégration. J'espère que le renforcement de la coordination des activités des Nations Unies permettra de fournir des services plus efficacement et aidera à consolider la paix en République centrafricaine.

---